

Compte Rendu
du conseil municipal du 6 septembre 2016

Convocation du 1er septembre 2016

L'an deux mil seize, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;
La séance débute à 20h30.

Étaient présents: Mmes BADERA, GALIERE, POUILLY et Ms BRUN, CALMUS, CAZALET, DERRE, GASNIER, GUILLAIN, HANQUEZ, OCZACHOWSKI, SEMETEYS

Procurations : Mme DINARD à M. OCZACHOWSKI
M. BOULERAND à M. OCZACHOWSKI

Secrétaire de séance: M. DERRE

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016 :

Approbation à l'unanimité

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M DERRE est désigné secrétaire de séance.

III - SUBVENTION AU COMITE DES FETES :

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1100 euros au Comité des Fêtes pour les dépenses engagées lors du 14 juillet 2016 et de la fête de la St Rémi.

Vote oui à l'unanimité.

IV – PROPOSITION D'UN NOUVEL ENGAGEMENT POUR L'ATD (AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE) :

L'ATD propose un nouveau tarif pour ses prestations, différencié selon les types de dossiers (qui ne demandent pas une étude et un temps de travail identiques) ainsi qu'une prorogation pour 4 ans de notre engagement. La convention en cours a été signée il y a 1 an, pour 3 ans; restent donc 2 ans. Compte tenu de la mise en place de la nouvelle EPCI, il apparaît prématuré de prendre un nouvel engagement, alors que l'on ne sait pas ce que la nouvelle entité va décider.

Pour information les nouveaux tarifs sont les suivants :

*133 euros pour les permis de construire

*93,10 euros pour les demandes préalables

*53 euros pour les certificats d'urbanisme

*159 euros pour les permis d'aliénation

Vote contre à l'unanimité pour cette demande de nouvel engagement.

V – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA NOUVELLE EPCI:

Il s'agit d'approuver la répartition des sièges par commune dans la nouvelle EPCI.

La désignation des représentants se fera ultérieurement. Pour notre commune, les représentants seront obligatoirement le Maire et son 1^{er} adjoint.

Approbation à l'unanimité de la proposition de répartition.

Madame le Maire donne quelques indications sur la future EPCI

*le nom serait : "Les Portes Euréliennes d'Ile de France "

*le siège serait à Epernon

VI – AVIS SUR LE RECLASSEMENT DE CERTAINES ROUTES DEPARTEMENTALES :

Le Conseil Départemental ayant soumis aux communes son plan de reclassement de certaines routes jusque-là départementales, il s'avère que la commune de Faverolles n'est concernée que par une seule : la D113 qui partant de la rue de l'église en direction de Mittainville, s'arrête à la Croix Gillet.

Compte tenu du fait que les bus empruntent cette route, il est refusé d'accepter qu'elle revienne à la commune.

Vote oui à l'unanimité pour laisser classée cette voie en route Départementale.

VII - EXAMEN DE LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU COMPTABLE PUBLIC :

* Le comptable public, ex-trésorière de Nogent-le-Roi, a été condamné par la Chambre Régionale des Comptes à verser à la commune de Faverolles une indemnité; Ce dernier a demandé à ce que nous renoncions à lui réclamer le versement de cette somme, compte tenu du fait que la commune n'aurait pas subi de réel préjudice.

Considérant qu'obtempérer à cette demande reviendrait à ne pas tenir compte d'une décision de justice,

à l'unanimité, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

VIII – INFORMATIONS GrDF:

GrDF, dans le cadre de la mise en place de nouveaux compteurs "Gaspar" permettant un relevé à distance (à l'horizon 2020), demande un accord de principe à la commune de Faverolles pour une étude de faisabilité relative à la pose d'un concentrateur.

(Rappelons que GrDF nous verse trois types de redevances : une de concession, fonction des kilomètres de conduites posées sur le territoire communal, une d'occupation du domaine public et une dans le cas de travaux spéciaux).

Accord est donné à la majorité (14 voix pour et 1 voix contre) pour que Mme le Maire signe cette convention d'intention.

IX – POINT SUR LE CIMETIERE :

Une étude avait été faite il y a plus de 10 ans concernant le relevage de tombes à l'état d'abandon ; les démarches avaient été effectuées, mais sans qu'une suite active ait été donnée. Suite à l'acceptation d'un devis de Roc-Eclerc (seul, par ailleurs à effectuer ce type de travail), le relevage des tombes concernées est en cours.

Tout devrait être réalisé avant la Toussaint. Par ailleurs, l'étude des concessions arrivées à expiration est faite. La gestion du cimetière devrait retrouver toute sa rigueur.

X – POINT SUR LE PERSONNEL :

L'état de santé d'un de nos agents techniques ne lui permet pas d'effectuer normalement les tâches qui lui incombent; il faudra envisager soit la reconnaissance d'un handicap, soit une mise en retraite anticipée.

Un deuxième agent a été victime d'un malaise dû au stress. Après 30 jours d'arrêt, il vient de reprendre son travail. Il apparaît prudent, dans son intérêt et celui de son entourage, d'aviser de sa situation le médecin du travail, qui va le voir pour sa visite de reprise.

Notre secrétaire de mairie nous quitte par voie de mutation fin septembre. Un appel à candidature a été fait avec l'aide du centre de gestion et plusieurs personnes ont été reçues pour un entretien.

La personne retenue, nous rejoindra au plus tard au 1er décembre.

XI – Divers :

*Point sur l'éclairage public : plusieurs dysfonctionnements qui avaient été signalés ont été rectifiés, mais il en reste quelques-uns (rue des Oiseaux, Bout-au-Duhay, route de Rambouillet notamment).

*Assainissement : une pompe rue du Bout Corneret est tombée en panne et s'est avérée hors d'usage ; il a fallu la changer. Par ailleurs, le SIDES nous a signalé une fissure dans le canal d'évacuation d'eaux claires de la station d'épuration ; il convient de procéder rapidement à une réparation.

*Le fossé du Mesnil-Condit, dont l'engorgement avait provoqué des inondations dans certaines propriétés, a été récuré et reprofilé.

*Il a été procédé à l'achat d'un véhicule « Renault Berlingo » d'occasion pour assurer les petits déplacements, sans recourir automatiquement au camion (dépense budgétée).

*L'achat d'une fourche + pelle à monter sur le gros tracteur est accordé (devis de 9025 €).

*A l'aire de loisirs « Michel Degonzague » le parcours VTT est en cours de réalisation. Par ailleurs les agrès sont arrivés.

* Bus pour Rambouillet "la ligne 20 ex 89" : les usagers sont victimes de beaucoup de dysfonctionnements.

*Une association de sauvegarde du patrimoine communal est en cours de constitution ; l'Assemblée Générale constitutive se tiendra le vendredi 9 septembre. Un stand sera tenu lors de la fête communale du 11 septembre ; en outre il est décidé d'ouvrir l'église lors des Journées du Patrimoine (10h-12h et 15h-18- le 18 septembre).

*Point sur les travaux de la route de Rambouillet : ils débuteront le 26 septembre ou le 3 octobre.

* Il est demandé :

- de mettre les horaires pour les bruits sur le site internet
- de faire faire des contrôles de vitesse au Mesnil Condit, Route de la Boissière

* La rentrée scolaire s'est bien passée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 H 50.